

ELABORATION DES CALENDRIERS

Saison 2021-2022

Vous trouverez ci-après un extrait du Procès-Verbal du Comité Directeur du District de Provence en date du 2 Juin 2021 concernant les impacts de la « saison blanche » sur l'élaboration de nos championnats provençaux pour la saison 2021-2022.

« Le Directeur rappelle en introduction que le Comité Exécutif de la F.F.F. avait décidé, lors de sa réunion en date du 24 mars 2021, de prononcer l'arrêt définitif des compétitions pour la saison 2020/2021 et d'acter le fait qu'il n'y aurait donc ni accessions ni relégations pour la saison en cours, dans les Championnats concernés par cette décision de « saison blanche ».

Il revient ensuite les différents impacts de cette décision, conformément aux délibérations du Comex lors de sa réunion du 6 mai dernier.

Compétitions

1. Composition des championnats

La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 ci-dessous.

Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.

2. Vacances

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans nos Règlements en vigueur, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

3. Retour à la structure initiale des championnats

En raison de l'application de la règle « toutes les montées / une seule descente » fixée la saison dernière par le Comité Exécutif en date du 16 avril 2020 pour les Championnats de Ligues et Districts, le Directeur annonce que le District de Provence avait prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020/2021, pour retrouver la structure initiale dans les Championnats en 2021/2022, comme cela été mentionné dans les règlements spécifiques de nos compétitions.

Il indique que cela devra finalement être mis en œuvre à la fin de la saison 2021/2022 en vue d'un retour à la structure initiale des championnats en 2022/2023, rappelant que cela est mentionné dans les projets de réformes des règlements des Championnats Séniors et Jeunes présentés supra.

Le Comité de Direction valide ce principe à l'unanimité.

4. Championnats générationnels

En ce qui concerne la composition des championnats générationnels pour la saison 2021/2022, compte-tenu de la grande diversité des situations dans l'ensemble des territoires, le Directeur rappelle que le Comité Exécutif de la F.F.F. a laissé la liberté à chaque instance de prendre la décision qui lui paraîtra la plus adaptée à sa situation.

Le Comité de Direction décide d'appliquer un glissement générationnel en fonction de la pyramide des Championnats, afin d'être en adéquation avec ce proposera la Ligue Méditerranée.

Il est à noter que le Comex de la F.F.F. donne également la possibilité à chaque instance de modifier, lorsque cela s'avère indispensable, le format de la compétition, voire, le cas échéant, les critères de sélection des équipes participant au championnat concerné. »
